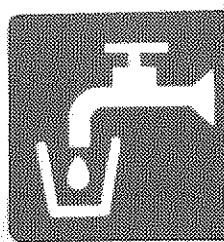


Identification volontaire de puits en milieu agricole

L'eau c'est la vie...
protège ton puits !

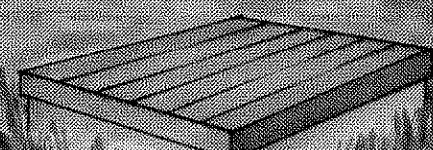


179

BIO107

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007



La protection de l'eau potable : c'est vital

En protégeant nos puits, on évite de les contaminer et on veille à la qualité de l'eau potable. On s'assure ainsi de :

- fournir à nos familles une eau propre et saine ;
- permettre à nos voisins de faire de même ;
- réduire les risques de maladie des animaux de la ferme.

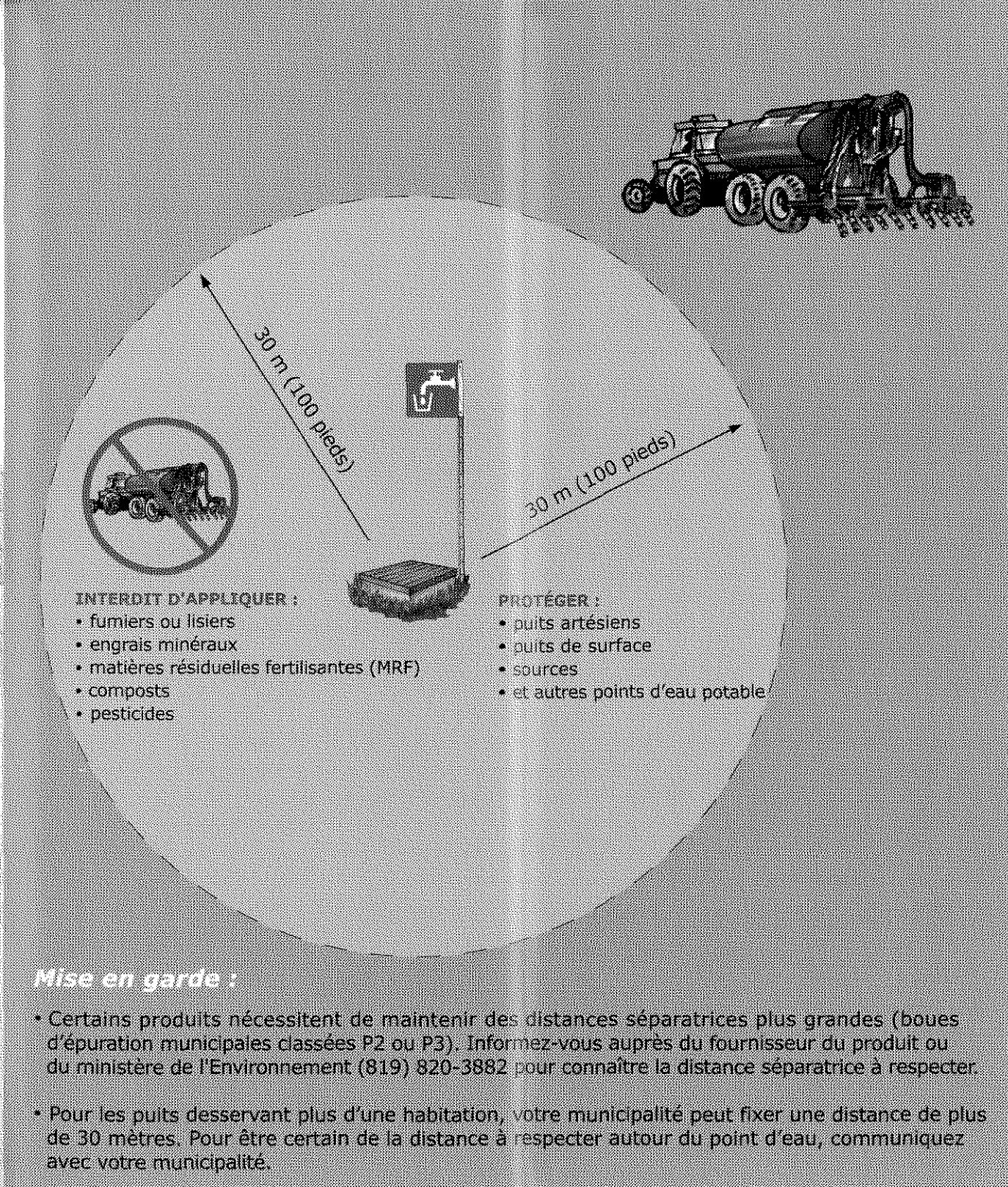
Pour protéger l'eau potable :

30 mètres à respecter autour des puits artésiens, des puits de surface, des sources et autres points d'eau potable.

Attention aux pentes : les produits ne doivent jamais ruisseler dans la zone protégée.

Le producteur agricole ne doit jamais épandre de fumiers, de lisiers, de composts, d'engrais minéraux ou de pesticides à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un puits. De plus, le producteur agricole doit s'assurer que ces produits ne ruisselleront pas dans la zone de 30 mètres autour du puits.

(Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole)





**Ce symbole signale
la présence d'un puits,
d'un point d'eau potable
ou d'une source.**

Distance à respecter :
30 mètres
(100 pieds)

Interdit d'appliquer :

- fumiers ou lisiers
- engrais minéraux
- matières résiduelles fertilisantes (MRF)
- composts
- pesticides

Le projet d'identification volontaire de puits en milieu agricole

Les producteurs agricoles peuvent se procurer gratuitement des pancartes d'identification de puits et les faire installer sans frais, jusqu'à épuisement des stocks.

Cette offre s'applique également à vos voisins ayant des puits à proximité de vos champs en culture.

Pour participer, communiquez avec votre syndicat de base de l'UPA ou avec la Fédération de l'UPA-Estrie au (819) 346-8905.

Merci à nos partenaires

Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Environnement



Fédération de
l'UPA - Estrie